



Webinaire Opérateurs DELTA IE (volets Import ET Export)

09 juillet 2025

Rappel des bonnes pratiques

Les questions posées
dans le Q&R sont
constructives

Les micros et les
caméras sont
automatiquement
désactivés afin de
garantir la fluidité des
échanges

Le support de
présentation vous sera
transmis *a posteriori*

Lorsque vous posez des
questions dans le Q&R,
merci de préciser votre
organisation

Ordre du jour

I. Import

1. Etat de la bascule
2. Prochaines livraisons
3. Rappel réglementaire
4. Stratégie de bascule
5. Communication

II. Export

1. Etat d'avancement du projet
2. GAMMA 2
3. Procédure de secours
4. Procédure de localisation des marchandises

I. DELTA IE – Volet Import

Une hausse qui se maintient en semaine 27 :

Entre le 30 juin et le 6 juillet, 85 876 déclarations ont été déposées dans le nouveau système, soit 32 % du total des déclarations d'importations dans DELTA IE (vs 25 % en semaine 26).

Des correctifs attendus pour stabiliser le système et finaliser la bascule :

- v1.4 le 8 juillet ;
- v1.4.1 le 15 juillet ;
- v1.5 le 22 juillet.

1) Livraison (V1.4) du 8 juillet 2025 :

- Reconnaissance du moyen de transport à la frontière ou à l'arrivée ;
- Règle d'utilisation activée sur le CANA 0090 pour les envois occasionnels et dépourvus de caractère commercial de moins de 400 euros à destination des DROM (fret express) ;
- Possibilité d'utiliser un EORI étranger (NL, BE, PT, DE) ;
- Correction sur les déclarations qui restent bloquées à l'état accepté.

2) Version intermédiaire (V1.4.1) du 15 juillet 2025 :

- Possibilité d'utiliser un EORI étranger FI ;
- Apurement des déclarations déposées en deux temps sur les régimes 4051 et 4071.

3) Livraison (V1.5) du 22 juillet 2025 :

- Anomalies sur l'imputation des contingents dans QUOTA ;
- Anomalie aléatoire sur l'utilisation du code port en lien avec une règle de gestion qui bloque les déclarations ;
- Anomalie sur les relations CEDO actives non reconnues ;
- Création de la mention spéciale pour le dédouanement centralisé communautaire.

Rappel réglementaire - Conservation des documents et communication aux autorités douanières.

Conformément à l'article 51 du Code des Douanes de l'Union (CDU), les opérateurs sont tenus de conserver pendant au moins trois ans l'ensemble des documents et informations relatifs aux formalités de dédouanement. Ces éléments doivent être tenus à la disposition des autorités douanières et présentés sur demande, en application de l'article 15 du CDU.

Cette obligation s'applique :

- aux importateurs,
- mais également aux représentants en douane, qui sont eux aussi concernés par cette exigence.

La mise à disposition de ces informations constitue une condition essentielle à :

- la bonne réalisation des formalités douanières,
- le déroulement fluide et efficace des contrôles douaniers.

À noter :

La suppression du format DAU dans le nouveau service en ligne DELTA IE n'entraîne en aucun cas la fin de ces obligations de conservation et de communication.

Depuis le 1^{er} juillet :

1. Prolongation de DELTA G/X ;
2. Conditions d'utilisation de DELTA G et DELTA X strictement limitées aux cas où les blocages sont causés par une anomalie issue de DELTA IE – Volet Import :

– vous n'arrivez pas à valider une déclaration (anticipée ou non) : dépôt d'une demande d'assistance dans le téléservice OLGA pour permettre la validation de la déclaration. Si le délai de traitement de la demande d'assistance est incompatible avec l'exigence d'enlèvement des marchandises, dépôt de la déclaration dans DELTA G ou DELTA X ;

– la déclaration validée n'obtient pas le statut « BAE » sans pour autant avoir le statut « sous contrôle », « crédit en attente » ou « paiement au comptant » : dépôt d'une demande d'assistance dans le téléservice OLGA pour permettre l'obtention du BAE. Si le délai de traitement de la demande d'assistance est incompatible avec l'exigence d'enlèvement des marchandises, dépôt de la déclaration dans DELTA G ou DELTA X. Une demande d'invalidation de la déclaration dans DELTA IE – Volet Import doit en parallèle être déposée auprès du bureau de douane.

Enfin, en cas de dysfonctionnement technique signalé dans DELTA IE – Volet Import par le centre informatique douanier sur la météo des services en ligne, vous êtes invités à utiliser la procédure de secours dans les conditions décrites par le BOD n°7557 du 10 janvier 2025.

1) Communication hebdomadaire sur douane.gouv :

- État des lieux de bascule
- Calendrier des prochaines livraisons

2) Mise à jour en continu d'un tableau reprenant :

- Les anomalies identifiées : conduite à tenir
- Les erreurs réglementaires fréquentes (complétion) : recommandation
- Les mises à jour des contrôles de cohérence : pour anticiper le comportement de DELTA IE

II. DELTA IE – Volet Export

Etat d'avancement du projet



Rappel du calendrier : MES le 15/10/25 et période de transition jusqu'au 14/12/25




Les supports sont en cours d'élaboration (manuels utilisateurs) et les instructions en cours de rédaction



La certification des prestataires EDI est en cours (bureau SI1)

Récapitulatif des processus abordés

Les processus suivants seront abordés durant ce webinar

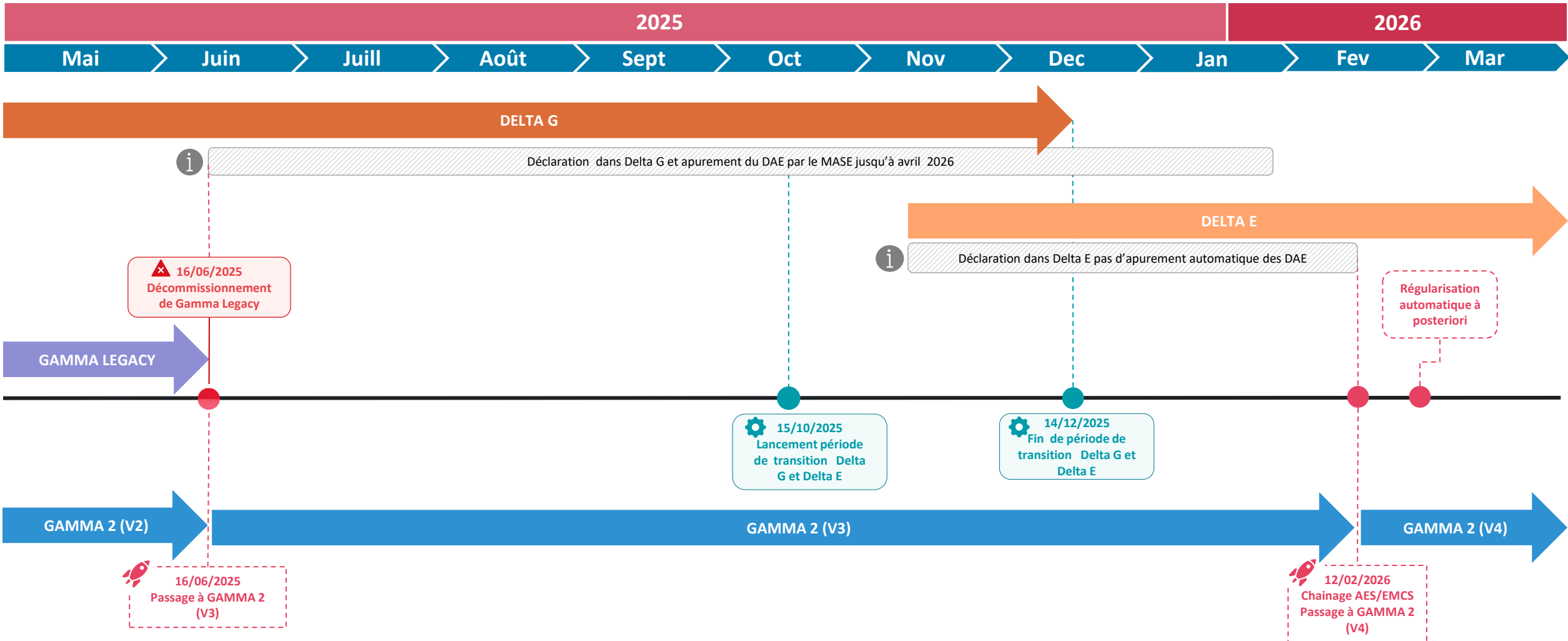
-  Focus des actions ou des processus qui concernent la partie SDS, le suivi de la sortie :
- GAMMA2
 - Procédure de secours
 - Procédure de localisation des marchandises



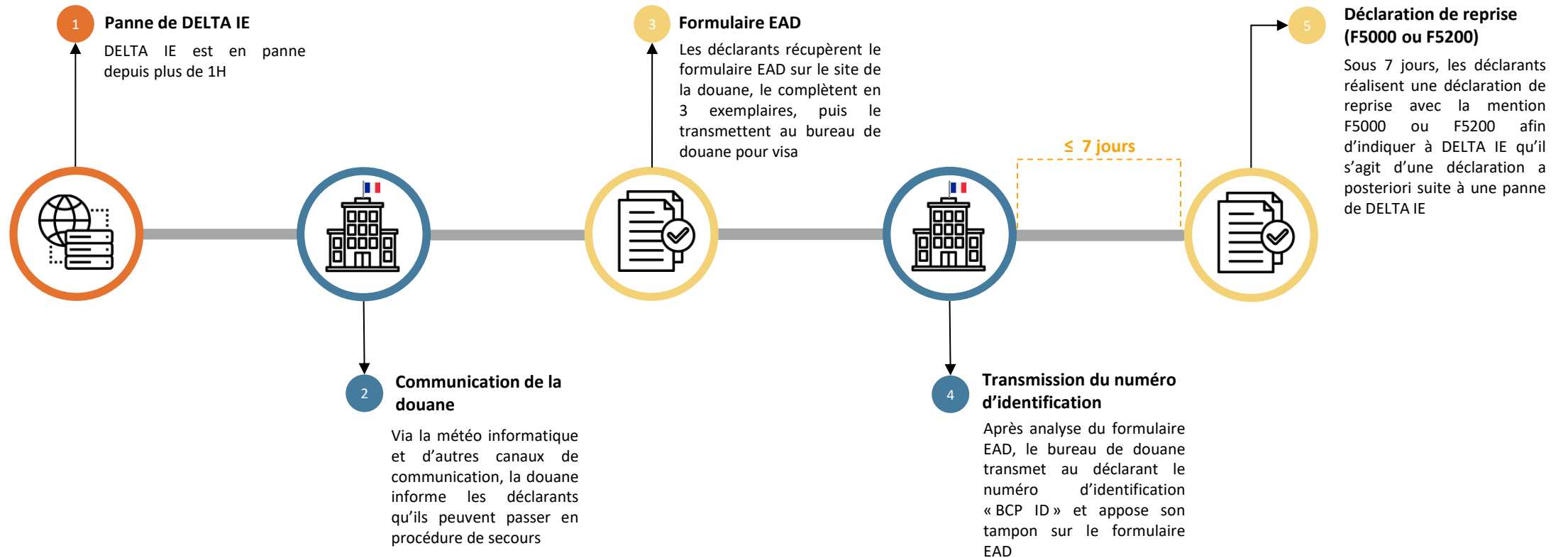
Prochains webinaires

- Export suivi de transit
- Demande d'information (complément à la procédure de recherche)
- *Merci de nous partager, dans le Q&R, les sujets ou processus que vous souhaiteriez voir abordés*

Interconnexion GAMMA2 et DELTA IE - Volet Export

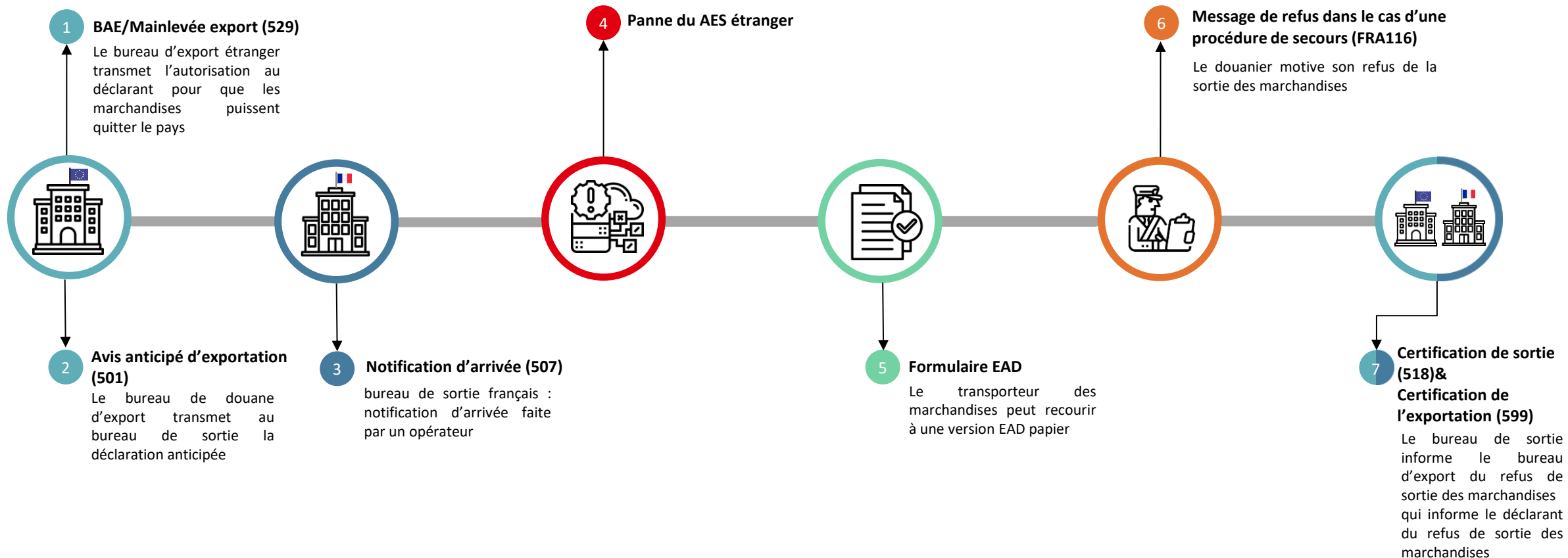


2. Procédure de secours DELTA E

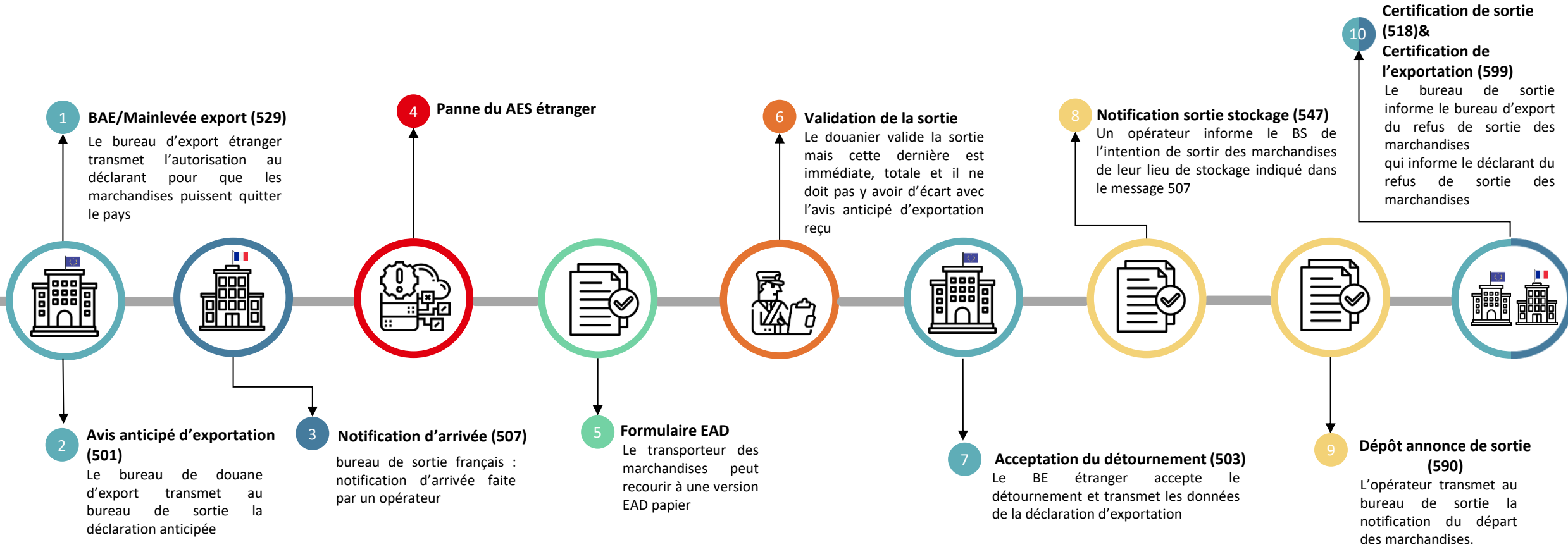


Le formulaire EAD sera mis à disposition sur le site de la douane avant la mise en service de DELTA IE. Une instruction sera publiée afin d'expliquer comment compléter la déclaration de reprise

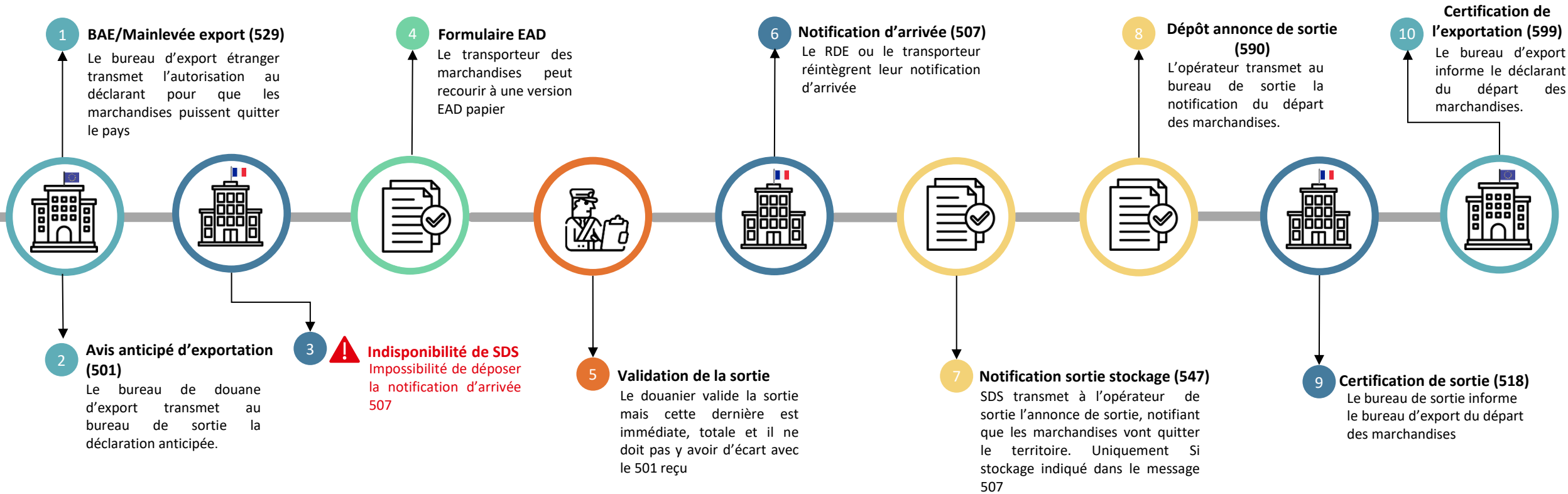
2. Procédure de secours SDS : cas refus de sortie lors d'un détournement international (bureau d'export indisponible)



2. Procédure de secours SDS : cas validation de sortie lors d'un détournement international (bureau d'export indisponible)

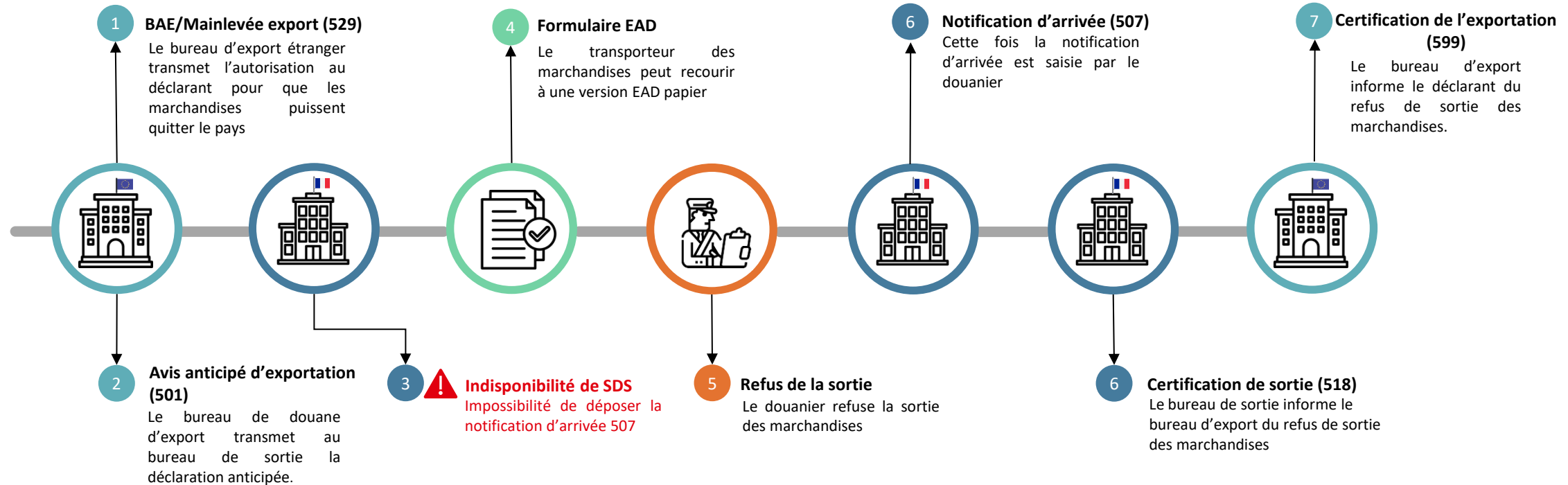


Procédure de secours SDS: cas d'indisponibilité de SDS validation de sortie



i Pour l'étape 6 « notification d'arrivée (507) », dans les bureaux disposant de CCS, les notifications d'arrivée doivent être renvoyées par les CCS

Procédure de secours SDS : cas d'indisponibilité de SDS refus de sortie



Les bureaux locaux communiqueront des listes d'exclusion de la notification d'arrivée 507 à ne pas renvoyer à la douane

Règles de remplissage des données localisation export

Type of location (16 15 045 000)	Validité	Qualifier of identification (16 15 046 000)	Explications	Contrôle de cohérence
A (lieu désigné)	EX / SDS	V + 2ème qualifiant	•Code bureau	vérification dans Record possible
		Z	•Adresse (rue et numéro, code postal, ville, pays)	contrôle impossible
B (lieu autorisé) IST	EX / SDS	Y + 2ème qualifiant	•Numéro d'autorisation de lieu	vérification dans Record possible
C (lieu agréé) LADT	EX / SDS	Y + 2ème qualifiant	•Numéro d'autorisation de lieu	vérification dans Record possible
D (Autre)	EX / SDS	EORI + 2 ^{ème} qualifiant		vérification dans Record possible



Le tableau ci-contre décrit les couples type de lieux et qualifiants de lieux autorisés en France suite à l'évolution du jeu de donnée de la déclaration en douane.



Il est à noter que dans le message 507 l'opérateur peut indiquer deux lieux : celui où les marchandises sont entreposées et celui où les marchandises seraient conduites pour la présentation à la DGDDI en cas de contrôle.



Les lieux qui ne correspondent pas aux types A, B et C devront être enregistrés dans la table record lieux de présentation.

Remplissage des données localisation : recommandations du bureau COMINT1

RECORD LIEUX DE PRESENTATION

Pour simplifier la saisie des localisations de marchandises, le bureau COMINT1 a regroupé les lieux spécifiques à l'export (BE <> BS) et les lieux spécifiques à la sortie dans un référentiel nommé « RECORD LIEUX DE PRESENTATION ».

Type de relation concernée

Le référentiel reprend les lieux enregistrés dans les relations suivantes :

- MADT
- PDCI
- PDDE

Modification et complétion

- Agent PAE
- Agent PGP

Localisation des marchandises à l'export (515) ou à la sortie (507)

L'opérateur devra renseigner les valeurs suivantes :

- Type de lieu : **D**
- Qualifiant : **X**
- Identifiant additionnel : **EORI du gestionnaire du lieu**
- 2^e identifiant : **référence unique dans la table Record** qu'il faudra demander au PAE ou PGP



Les PAE et PGP seront sollicités pour vérifier que cette table Record des lieux de présentation est exhaustive avant la mise en service de Delta IE et de SDS.

Information

Date prévisionnelle pour le prochain webinaire :
semaine du 28 juillet

Posez-nous vos questions !



Merci pour votre participation

Annexes

Annexe - Liste des prestataires EDI certifiés (IMPORT)

Flux cargo :

Dédouanement 1T

ARIANE TRADE : Logiciel ClearHance,
SODEXI : Logiciel Cassini,
CLEVYLINKS : Logiciel CLEVY ITS ,

Dédouanement 1T/2T

CONEX : Logiciel : DELTApass/ Customs via Conex,
AKANEA : Logiciel AKANEA Douane,
BEEPWAY : Logiciel API-TRANSIT,
Descartes : Logiciel Descartes Global Logistics Network (GLN)
Document Router,
MIC : Logiciel MIC-CUST,
EASYLOG : Logiciel EASYLOG,
WEISETECH : Logiciel Cargowise,
INTERLOG-COSMOS : Logiciel Cosmos Douane
SAP : Logiciel SAP Global Trade Services, edition for SAP HANA,
SAP Global Trade Services,
SOGET : Logiciel OKIDUTY

Flux express :

Dédouanement 1T

DHL: Logiciel DCE DHL,
Chronopost : Logiciel THEMISH1,
Fedex : Logiciel Genius

Dédouanement 1T/2T

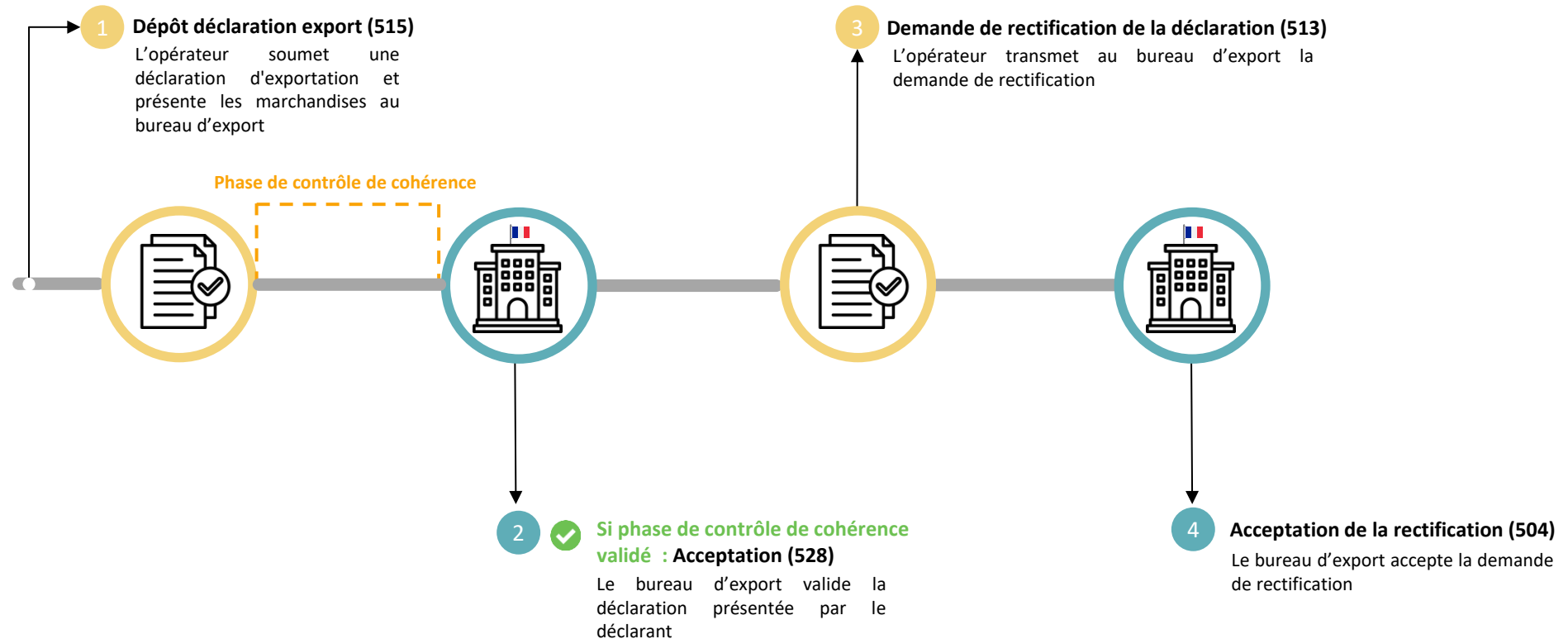
UPS : Logiciel BOSS

Calendrier projet de déploiement AES V1

Chantiers	Echéances
• Fin de construction AES V1	• 31 mars 2025
• Correction de l'application AES V1	• Avril à septembre 2025
• Recettes métiers et recettes en adhésions internes DGDDI	• Avril à juillet 2025
• Conformance TAXUD FR	• Avril à septembre 2025
• Tests libres opérateurs EDI	• Avril à juillet 2025
• Certifications opérateurs EDI	• Juillet à début décembre 2025
• Mise en production AES V1	• Mi octobre 2025
• Fin de période de transition opérateurs	• 14 décembre 2025

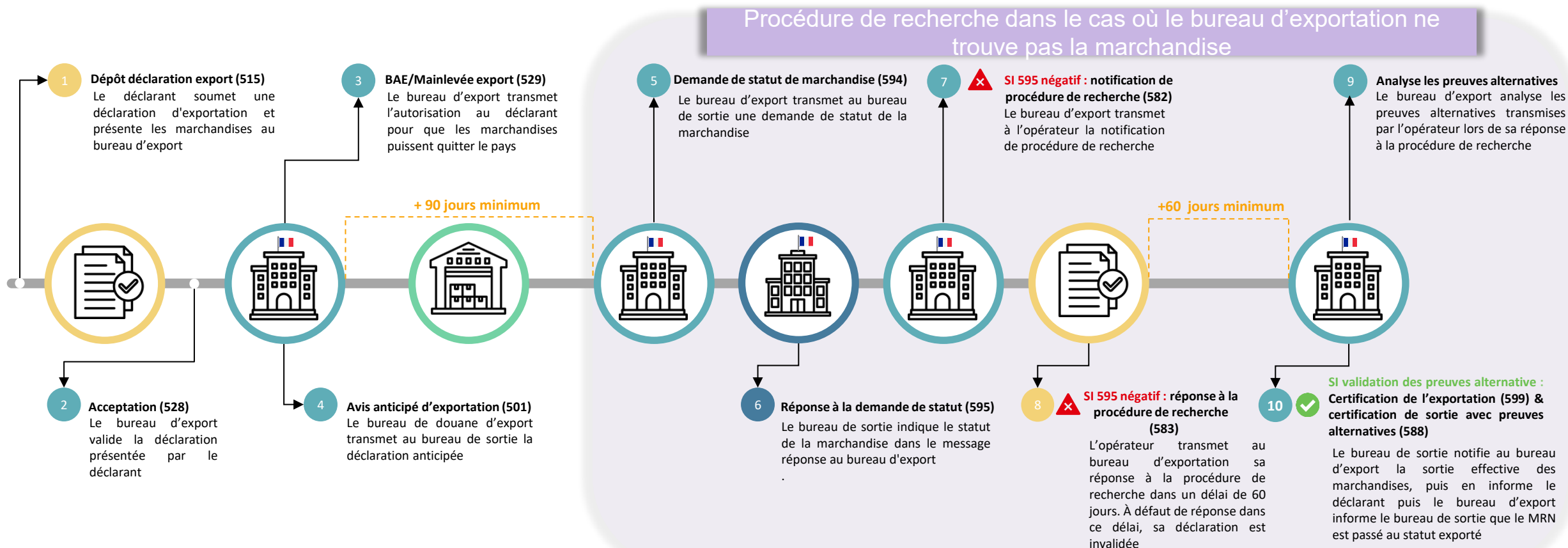
Webinaires opérateurs réguliers depuis mars 2025 

1. Présentation du processus : rectification avant BAE

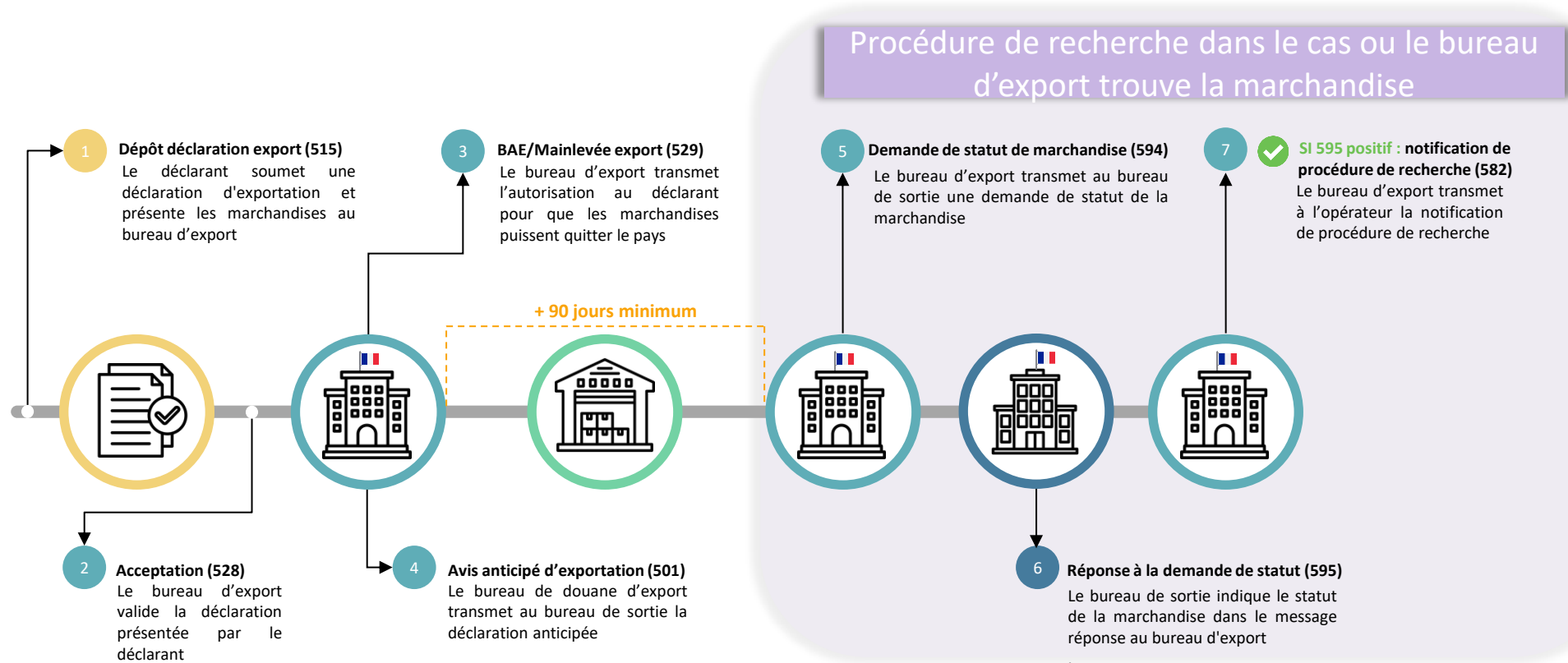


Dans le cas d'une déclaration d'exportation anticipé il est possible de modifier les données avant le dépôt de la notification de présentation

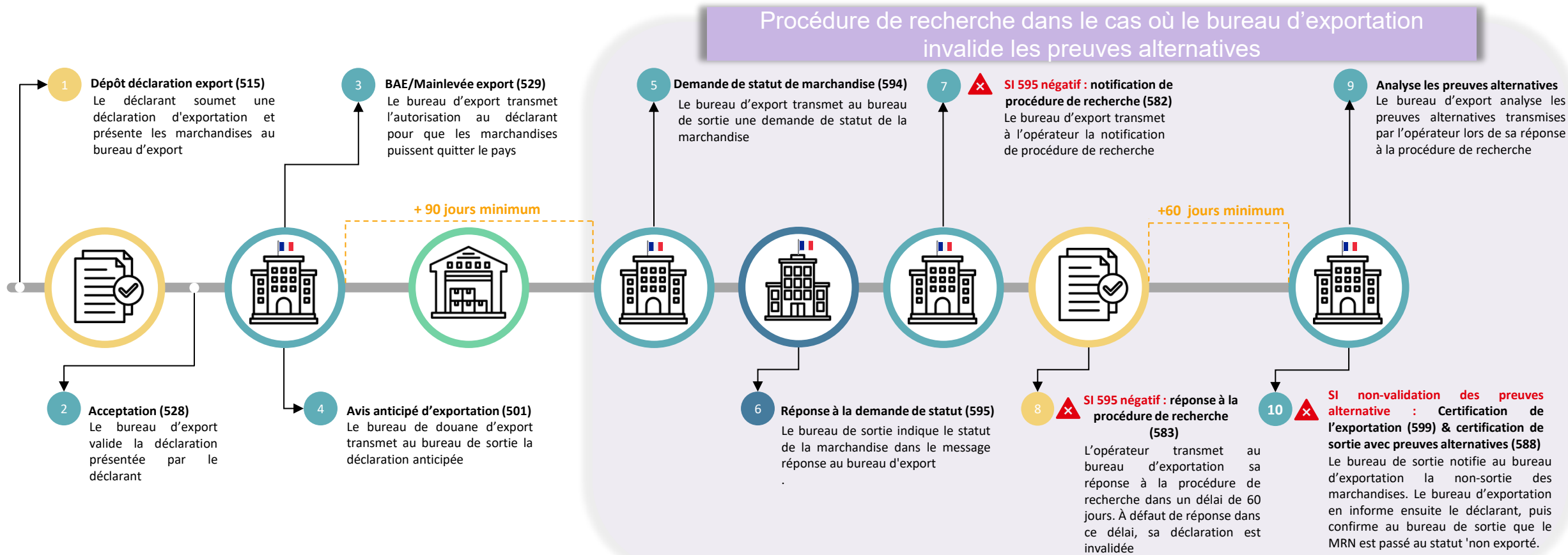
3. Présentation du processus : procédure de recherche initiée par le bureau d'export



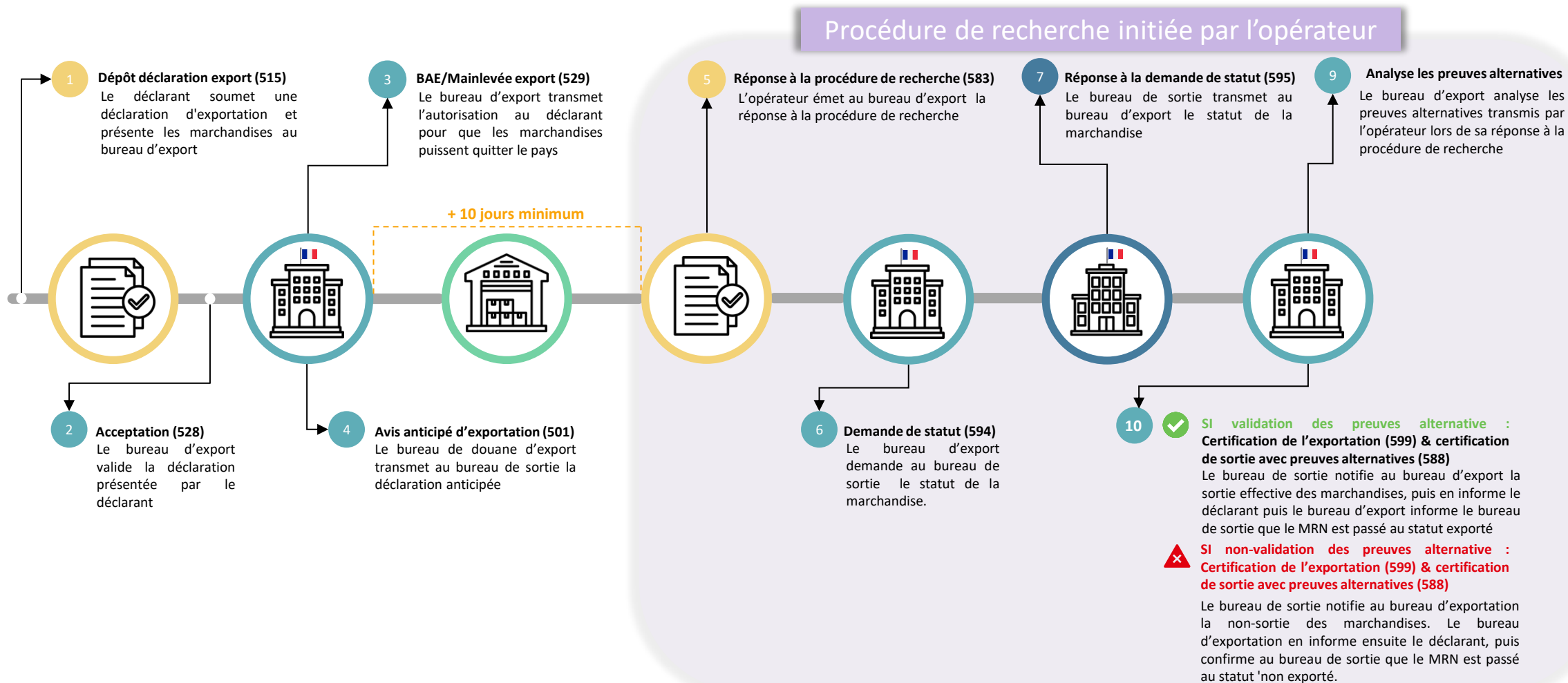
3. Présentation du processus : procédure de recherche initiée par le bureau d'export



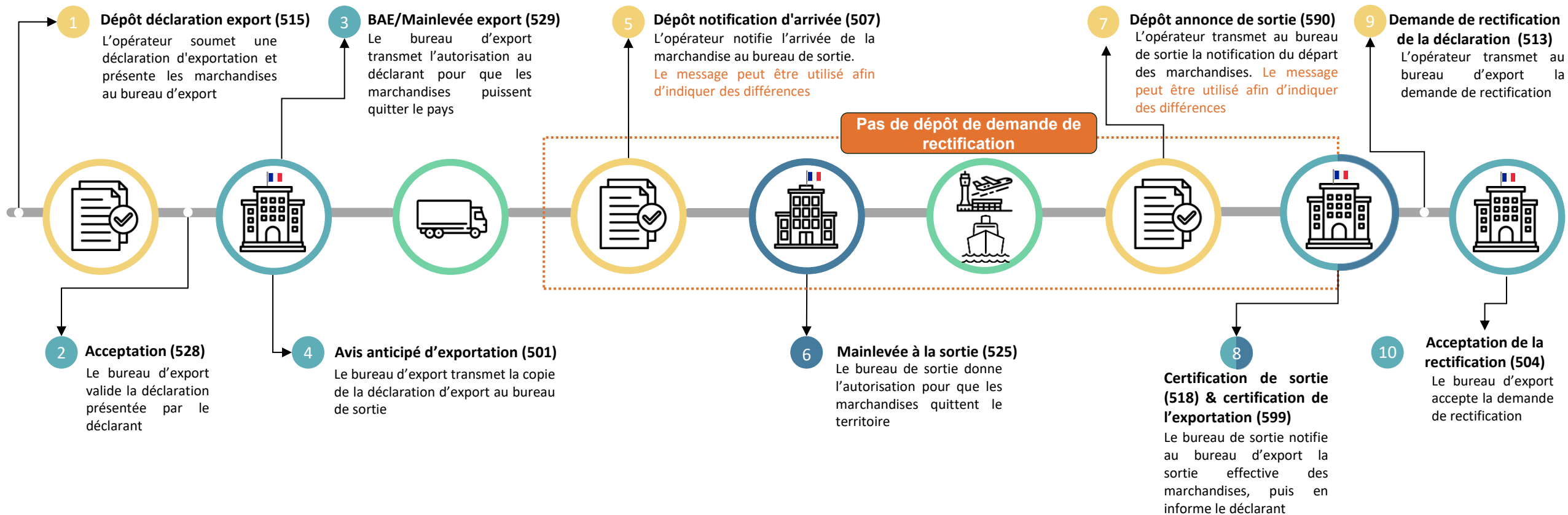
3. Présentation du processus : procédure de recherche initiée par le bureau d'export



3. Présentation du processus : procédure de recherche initiée par l'opérateur

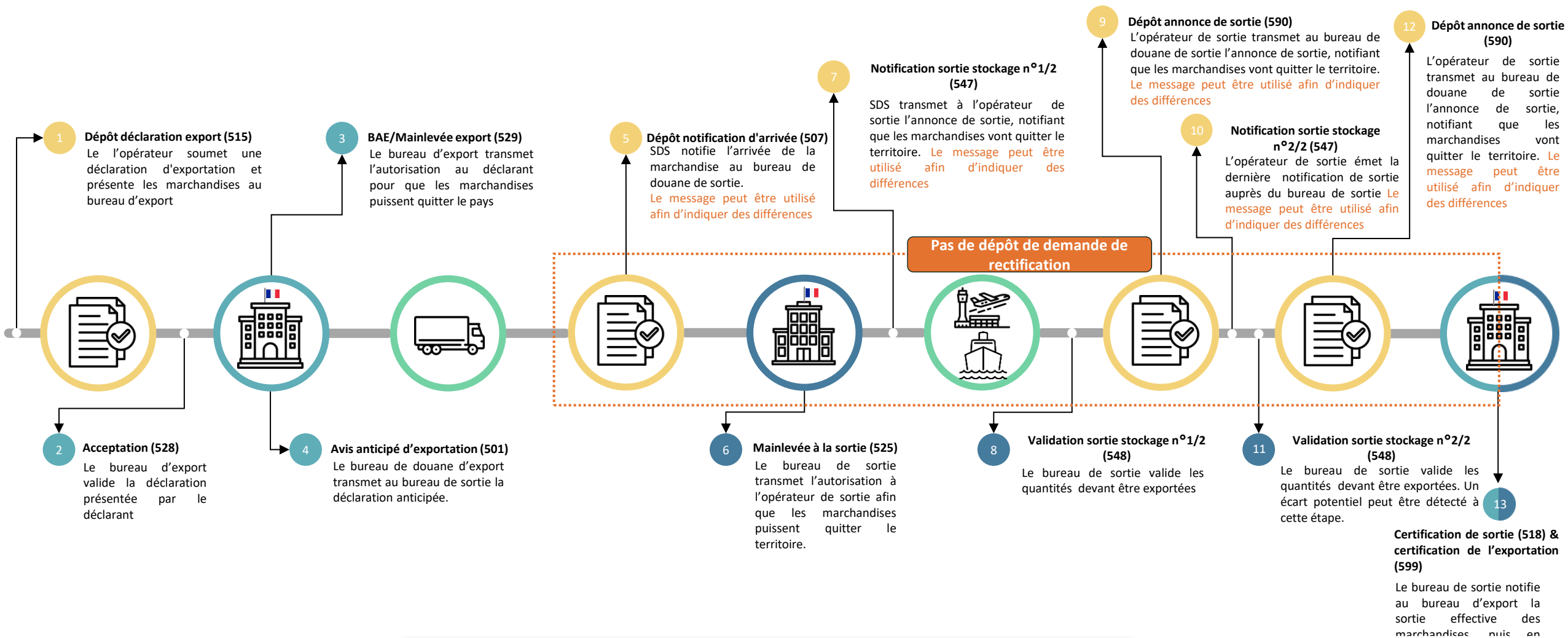


1. Présentation du processus : rectification après BAE (cas d'une sortie immédiate)



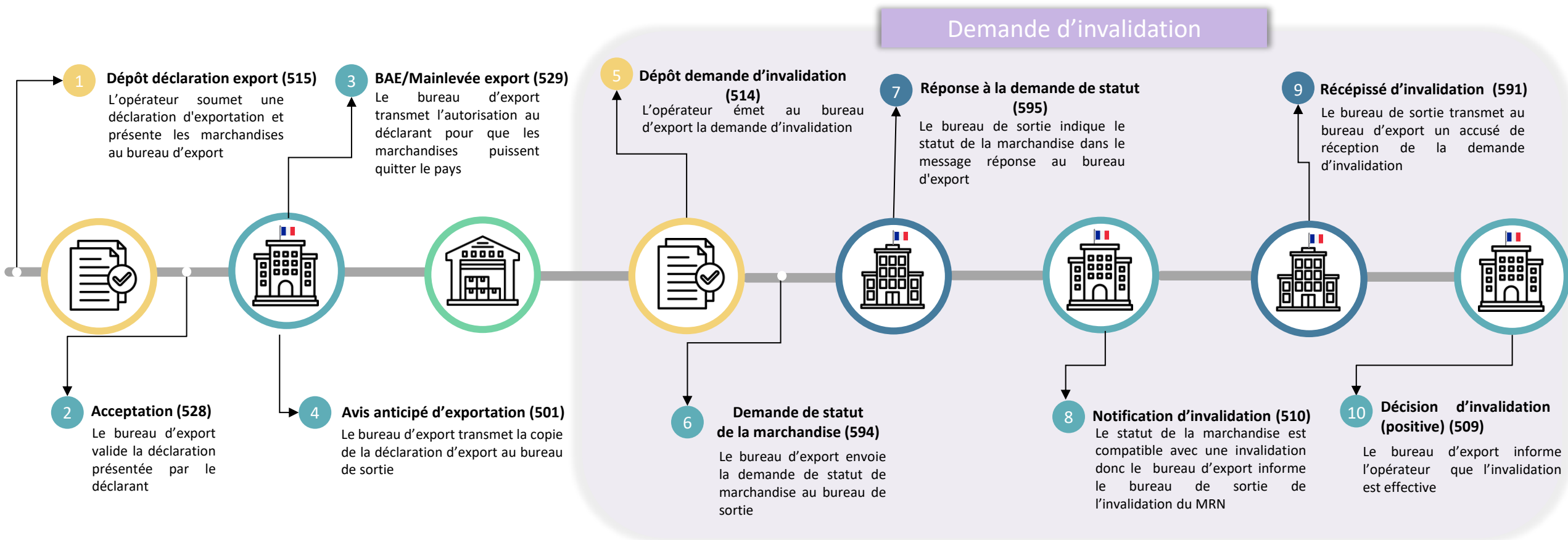
Préconisation : éviter de déposer des demandes de rectification après l'émission de la BAE, en raison de l'absence de communication entre le bureau d'exportation et le bureau de sortie.

1. Présentation du processus : rectification après BAE (cas d'une sortie non immédiate)

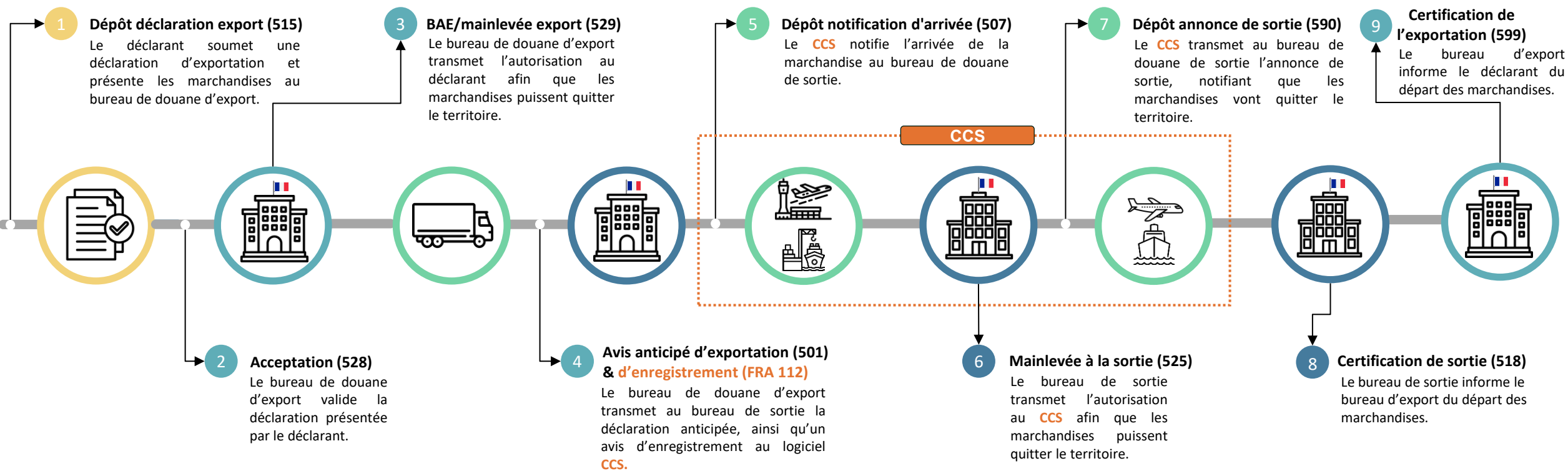


i Préconisation : éviter de déposer des demandes de rectification après l'émission de la BAE, en raison de l'absence de communication entre le bureau d'exportation et le bureau de sortie.

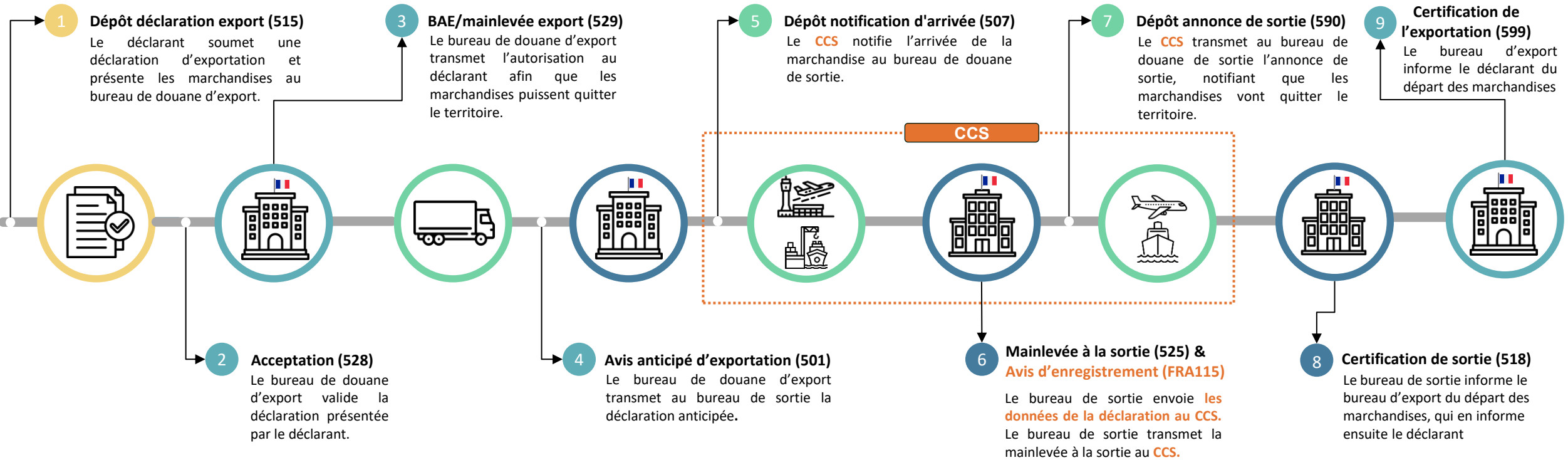
1. Présentation du processus : demande d'invalidation après mainlevée mais avant la sortie



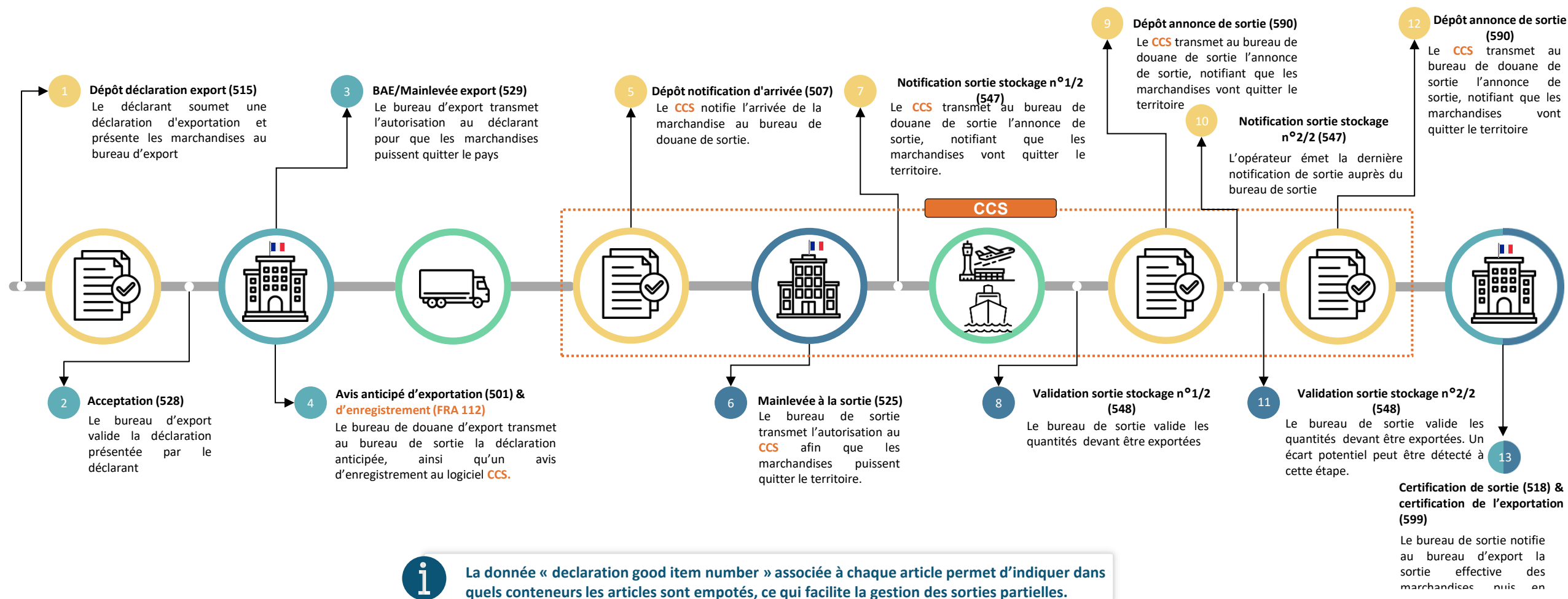
Scénario théorique de sortie immédiate avec gestion par un CCS (MRN français)



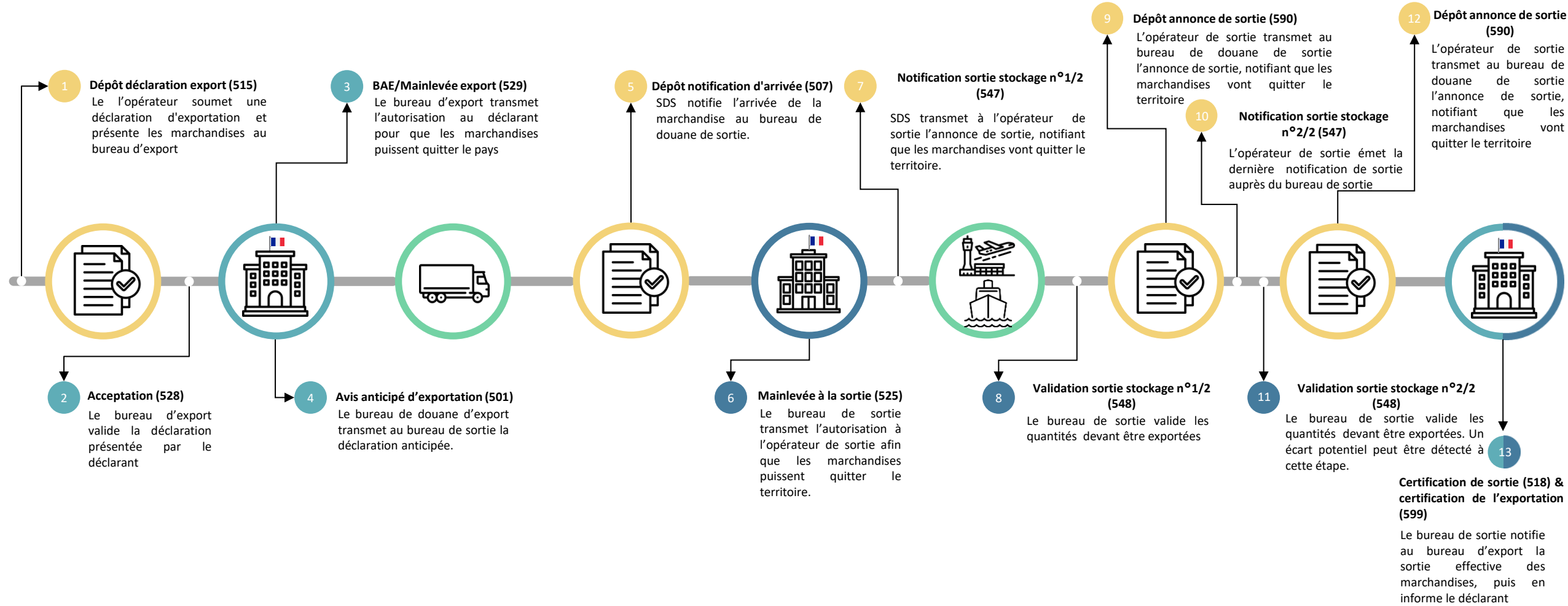
Scénario théorique de sortie immédiate avec gestion par un CCS (MRN étranger)



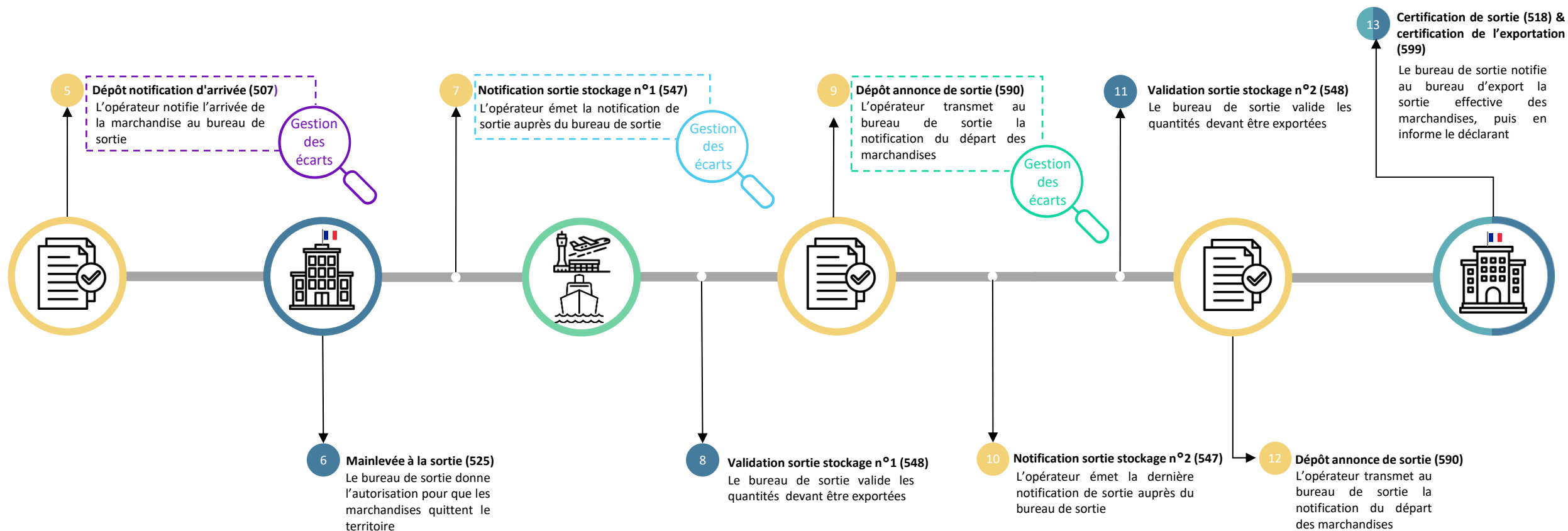
Cas de sortie à la suite d'un stockage, gérée par un CCS (avec sortie partielle et gestion des écarts potentielle)



Process circuit vert, BE ≠ BS, sans CCS, sortie avec stockage

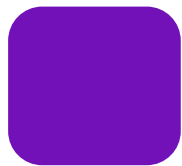


Focus : les différentes étapes de la gestion des écarts à partir de la notification d'arrivée (507)



La gestion des écarts est le procédé par lequel les opérateurs à la sortie peuvent amender certaines données de la déclaration d'exportation initiale ayant obtenu la mainlevée. Elle est réalisée dans SDS via les étapes correspondant aux messages 507, 547 et 590. Cette gestion permet notamment d'indiquer des pertes, telles que des avaries, des marchandises cassées ou détruites, ou des manquants, c'est-à-dire lorsque qu'une partie de la marchandise a disparu avec un impact fiscal. Elle permet également de signaler des changements de conditionnement avec impact sur la masse brute, mais elle n'est pas destinée à reporter de nouveaux articles ni des quantités supérieures à celles de la déclaration initiale.

les relations nécessaires à l'export pour un opérateur DELTA IE



01

N°EORI

EORI : numéro permettant l'identification des opérateurs économiques et d'autres personnes dans leurs relations avec les autorités douanières

Les opérateurs doivent posséder un numéro EORI pour accéder aux applicatifs DELTA E et SDS

Tous les opérateurs enregistrés dans ROSA ont une relation EORI

Obtention de la relation : PGP qui nous permet de l'obtenir



02

Relation (DECO)

Un opérateur ne peut pas dédouaner s'il n'a pas de relation DECO. La règle est une relation DECO par bureau et par type de dédouanement

(hors dédouanement centralisé [en 2 temps/ en 1 temps], DCN, DCC). La relation DECO remplace 5 types de relations dans ROSA (PDCI, PDDI, PDDE, PDXI, PDXE).

Obtention de la relation : PGP qui nous permet de l'obtenir



03

Relation CREG

Permet matérialiser la garantie financière apportée pour le **crédit d'enlèvement**. Elle associe l'opérateur, le montant de la caution déposée et les informations nécessaires au suivi de cette autorisation.

Obtention de la relation : La recette inter-régional nous permet de l'obtenir



04

Relation OPPD

Permet d'identifier un opérateur ProDou@ne comme reconnu par la douane pour utiliser les services en ligne du portail douane.gouv.fr et accéder aux différentes téléprocédures douanières.

Obtention de la relation : PGP qui nous permet de l'obtenir

2 Types de droits :



Consulter une déclaration

1

Ce sous-groupe de droits permet uniquement à l'opérateur de consulter ses déclarations sur le téléservice Delta IE



Gérer une déclaration

2

Ce sous-groupe de droits permet d'effectuer toutes les actions offertes par Delta-IE à un opérateur pour gérer une déclaration standard, simplifiée et complémentaire à l'import et à l'export.

les relations nécessaires à l'export pour un opérateur SDS



N°EORI

01

EORI : numéro permettant l'identification des opérateurs économiques et d'autres personnes dans leurs relations avec les autorités douanières

Les opérateurs doivent posséder un numéro EORI pour accéder aux applicatifs DELTA E et SDS

Tous les opérateurs enregistrés dans ROSA ont une relation EORI

3 Types de droits :



SDSOPConsulter

1

Ce droit permet d'habilier un opérateur à consulter l'ensemble des fonctionnalités le concernant SDS.



SDSOPGérerArrivée

2

Ce droit permet à l'opérateur de créer des notifications d'arrivée sur le téléservice SDS.



SDSOPGérerSortie

3

Ce droit permet à l'opérateur de créer des notifications de sortie de stockage et des annonces de sortie sur le téléservice SDS

Types de sorties

BE=BS en dehors d'un dédouanement centralisé (DCN ou DCC)

Le déclarant peut solliciter 4 types de sortie

1 Sortie immédiate des marchandises sans stockage

2 Sortie des marchandises sous couvert d'un contrat de transport unique (CTU)

3 Sortie des marchandises (en une ou plusieurs fois) après un stockage

4 Sortie sous transit

BE=BS et BE≠BS dans un dédouanement centralisé (DCN ou DCC)

L'opérateur peut solliciter 2 Types de sortie :

1 Sortie immédiate des marchandises sans stockage,

2 Sortie des marchandises (en une ou plusieurs fois) après un stockage

Documentation de référence



Lien Portail :

<https://www.douane.gouv.fr/dossier/comprendre-la-refonte-import-export-et-sy-preparer>



Page synapse :

https://synapse.douane.gouv.fr/jcms/p_2035650/fr/dgddi-programme-import-export



Le contrat de service operateurs (CSO) est disponible sur : [Échange de données informatisé - EDI API | Portail de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects](#)

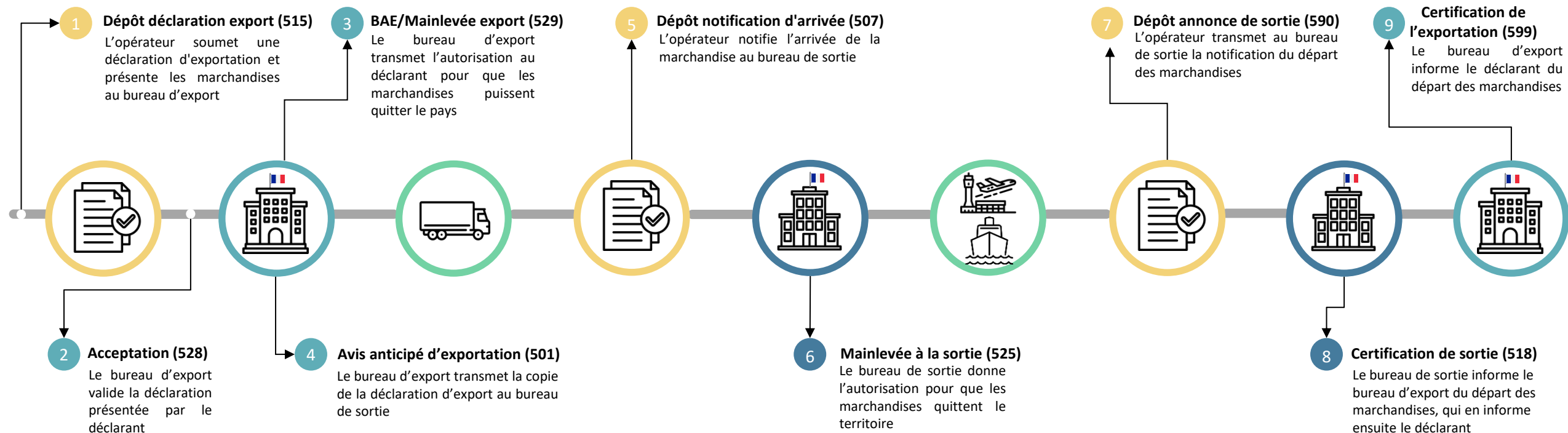


Boite fonctionnelle de contact à utiliser pour les questions réglementaires : dg-comint1-delta@douane.finances.gouv.fr



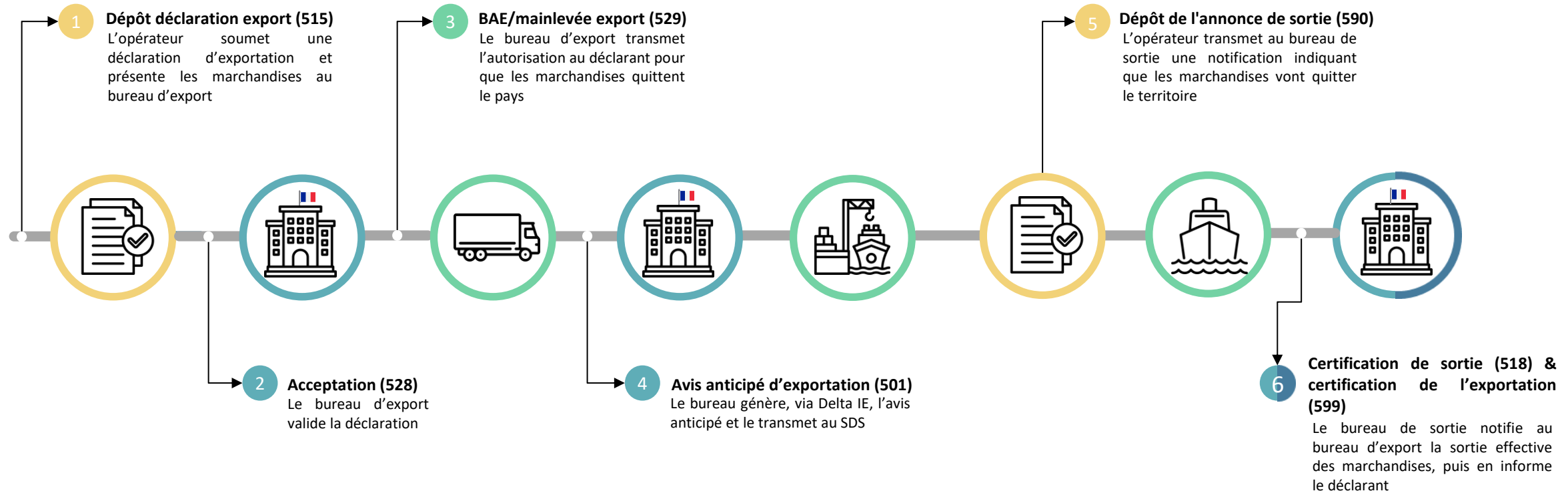
Boite fonctionnelle de contact à utiliser pour les questions techniques : delta-export-sds@douane.finances.gouv.fr

Présentation du processus du dépôt de la déclaration d'exportation à la sortie de la marchandise du TDU : cas nominal (bureau de sortie ≠ bureau d'export)



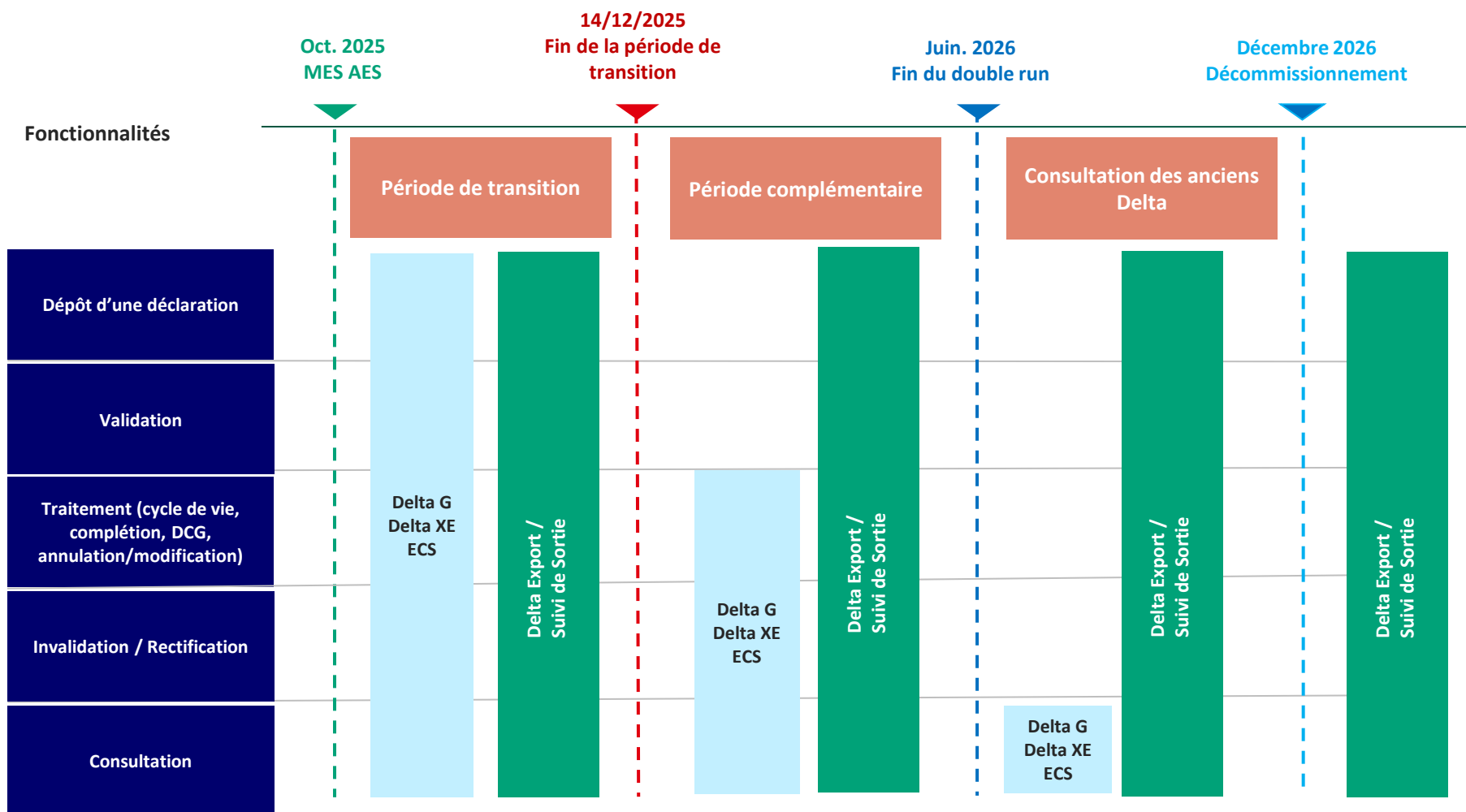
Présentation du processus du dépôt de la déclaration d'exportation à la sortie de la marchandise du TDU : bureau d'export et de sortie identiques

Un processus simplifié (une étape en moins) : déclaration et sortie depuis le même bureau



Calendrier de transition pour les opérateurs

Stratégie de Transition Delta E: EXPORT / Suivi de Sortie (AES V1)



DEPOT ET DECLARATIONS

- Le dépôt / création et validation des déclarations se fait dans AES **dès octobre** (uniquement pour les opérateurs qui ont basculé).

PHASE DE TRANSITION

- Une période de transition opérateurs est ouverte de octobre au 14/12/2025

GESTION DES MOUVEMENTS

- Du 15/12/2025 à juin 2026 (période complémentaire) les mouvements démarrés avant le 14/12/2025 dans les Delta G/XE et ECS se terminent dans ces applications (fin de cycle de vie, invalidation/rectification)

FERMETURE DES AUTRES APPLICATIONS

- Après juin 2026 seul la consultation est possible dans les Anciens Delta. AES devient le SI maitre


Tableau de synthèse des processus en cas de sortie


Schéma logistique	Exemples de bureaux de douane	Référence CSO	Types de sortie	Type de sortie compatible avec schéma logistique (V1 Delta-IE) ?	Comment indiquer le type de sortie dans la déclaration d'exportation (IE515) ?	Comment indiquer le type de sortie dans la notification d'arrivée (IE507) ?	[E] Notification d'arrivée (IE507)	[S-BS] Notification de mise sous contrôle à la sortie (IE561)	[S-BS] Notification de l'octroi de la mainlevée à la sortie (IE525)	[E] Notification de sortie de stockage (IE547)	[S-BS] Décision de sortie de stockage (IE548)	[E] AS IE590	[S-BE] Certification (IE599)
BE ≠ BS avec BP = BE ou BP = BS ou BP ≠ (BE et BS)	- BE & BP : Marseille / BS : Fos sur Mer - BE : Marseille / BP : Marignane / BS : Fos sur Mer - BE : Marseille / BP & BS : Fos sur Mer	2.1.6.1.1	Sortie immédiate au bureau de sortie (sans stockage)	Oui	Pas d'information particulière à renseigner dans la déclaration d'exportation, le type de sortie à indiquer dans la notification d'arrivée.	"0" dans la donnée "Storing flag"	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			Sortie après stockage au bureau de sortie (yc sortie partielle)	Oui	Pas d'information particulière à renseigner dans la déclaration d'exportation, le type de sortie à indiquer dans la notification d'arrivée.	"1" dans la donnée "Storing flag"	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			Sortie sous CTU	Non	N/A	N/A							
			Sortie sous transit	Non, <i>sauf si le BS n'est pas un bureau français</i>	Mention spéciale "S3000"	N/A	<i>Formalités à réaliser auprès d'un bureau de sortie étranger, également bureau de départ de transit.</i>						
BE = BS avec BP ≠ (BE et BS)	BE & BS : Marseille / BP : Marignane	2.1.6.1.2	Sortie immédiate au bureau de sortie (sans stockage)	Oui	Mention spéciale "S1000"	"0" dans la donnée "Storing flag"	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			Sortie après stockage au bureau de sortie (yc sortie partielle)	Oui	Mention spéciale "S2000"	"1" dans la donnée "Storing flag"	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			Sortie sous CTU	Non	N/A	N/A							
			Sortie sous transit	Non	N/A	N/A							
BE = BS = BP	BE/BS/BP : Marseille	2.1.6.1.3	Sortie immédiate au bureau de sortie (sans stockage)	Oui	Mention spéciale "S1000"	N/A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			Sortie après stockage au bureau de sortie (yc sortie partielle)	Oui	Mention spéciale "S2000"	"1" dans la donnée "Storing flag"	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			Sortie sous CTU	Oui	Mention spéciale "30500"	N/A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			Sortie sous transit	Oui	Mention spéciale "S3000"	N/A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>


BE : Bureau d'exportation / BS : Bureau de sortie / BP : Bureau de présentation
 BE = BS : Bureau d'exportation agissant également en tant que bureau de sortie
 BE ≠ BS : Bureau de sortie différent du bureau d'exportation
 BE = BS = BP : Bureau d'exportation agissant également en tant que bureau de sortie et bureau de présentation
 BP ≠ (BE et BS) : Bureau de présentation différent du bureau d'exportation et du bureau de sortie


[E] Message envoyé par l'opérateur de sortie
 [S-BS] Message envoyé par le système douane et reçu par l'opérateur de sortie
 [S-BE] Message envoyé au déclarant/exportateur

Planning de déploiement de Delta-EXPORT et SDS

 Publication des instructions

 Publication Contrat Service opérateurs

 Mise en service de Delta-EXPORT et période de transition pour les opérateurs de dédouanement

 Mise en service de SDS et déploiement pour les opérateurs de sortie + CCS

2025

